

# Vos cotisations

Régime complémentaire santé



**CCN COMMERCE DE DETAIL NON ALIMENTAIRES IDCC 1517**  
**Accord du 22 Juin 2015 et ses avenants**

En vigueur depuis le 01/01/2016

## REGIME DE BASE OBLIGATOIRE - ENSEMBLE DU PERSONNEL

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général	Régime local Alsace Moselle
	Salarié	Salarié
Base conventionnelle	0,94 %	0,52 %

## REGIME OPTIONNEL FACULTATIF

En complément de la garantie obligatoire **Base conventionnelle**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit facultatif	-	1,03 %	0,56 %	-	0,52 %	0,31 %
Régime optionnel facultatif	0,70 %	0,77 %	0,42 %	0,70 %	0,77 %	0,42 %

Les cotisations du régime optionnel s'ajoutent à celles du régime de base obligatoire. Elles sont payées directement par le salarié et à sa charge exclusive.

(1) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale - Valeur du PMSS 2018 : 3 311 €

(2) Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant

### SANTÉ

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 CALUIRE ET CUIRE.

OF - Cotisations - FM CCN CDNA - APICIL PREVOYANCE - 3525 C - 01/2018 - 15/FCR0662 - Document non contractuel

38 rue François Peissel  
BP 99  
69644 Caluire et Cuire Cedex  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)

